

Bulletin Municipal de Montigny-le-Chartif

N°3

JANVIER 2000

EDITORIAL DE MONSIEUR LE MAIRE

Ignymontoises, Ignymontois,

A l'aube de l'an 2000, avec ce nouveau bulletin municipal, nous essayons de vous apporter le maximum d'informations sur la vie de notre commune: informations qui ne sont pas toujours évidentes à communiquer surtout après le passage difficile que nous venons de vivre. Entre ce qui pouvait venir de sources réputées officielles et ce qui se passait sur le terrain, il y a eu des discordances assez flagrantes:

Ceci dit, je tiens à féliciter les sapeurs-pompiers pour le travail effectué sur le terrain, d'où l'utilité de toujours avoir un service de proximité malgré les moyens réduits. Je remercie également tous ceux qui se sont dévoués dans ce passage difficile.

En ce qui concerne les réalisations de l'année 1999, outre le programme habituel d'entretien de la voirie communale, nous avons procédé à la réfection du bassin de la Chauvellerie (étanchéité et réfection extérieure), à l'amélioration de la distribution de l'eau dans la rue de la Croisette. L'école a vu ses peintures refaites ainsi que la toiture du bâtiment dans la cour du commerce. Quant au pilier de la salle polyvalente après avoir fait les travaux d'urgence nous les avons stoppés. Ils pouvaient ainsi bénéficier de subventions supplémentaires.

Ce que je regrette le plus, c'est de ne pas avoir de solution valable pour le remplacement de la boulangerie. Malgré la bonne volonté des boulangers de communes voisines ceci est vraiment du dépannage, il est dommage de ne pas trouver une solution plus pratique sur place, et pourtant !

Pour cette nouvelle année, les travaux de l'église doivent reprendre dès ce printemps. S'ils n'ont pas débuté plus tôt c'est qu'il fallait avoir les différents accords et arrêtés de subventions toujours très longs à obtenir. La preuve en est avec l'enfouissement des réseaux pour lequel nous espérons beaucoup des fonds européens, mais malheureusement après la défection de la subvention régionale, ces mêmes fonds se sont trouvés également épuisés. Nous espérons retrouver d'autres financements pour mener à bien cette opération.

Dans le cadre de l'opération "Cœur de Village", le conseil municipal a donc décidé l'achat d'une petite maison qui après réfection pourra faire un logement social et permettre à la commune de posséder une parcelle au centre du bourg. Nous allons également procéder à l'acquisition d'un terrain, rue de la Croisette, qui nous permettra éventuellement la construction d'un local technique et d'un garage plus important pour un car d'un autre gabarit (celui dont nous disposons actuellement s'avère trop petit du fait de l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés que nous devons transporter à l'école d' Happonvillers: ne nous en plaignons pas, ceci est un signe de rajeunissement de la population).

Je vous parlerai un peu des sociétés pour dire que le Club "Raymond Gendre" a vu son bureau modifié avec un nouveau président. Je lui souhaite de réussir dans sa tâche, pour la vie et la pérennité du club qui a toujours un effectif assez important. L' "Avenir de Montigny" poursuit ses activités traditionnelles avec toujours un bon succès. Les "Anciens Combattants" continuent également avec les mêmes manifestations, quant aux "Sapeurs Pompiers ils vont innover cette année avec l'organisation d'une brocante le 1^{er} mai.

Je souhaite à ces sociétés de réussir dans leurs diverses manifestations.

Enfin j'espère que l' "Union Sportive" pourra reprendre ses activités en cette année 2000 pour une longue vie.

Je termine donc là mon propos en vous adressant au nom du conseil municipal et de moi-même tous nos vœux de bonheur, de santé et tout ce que vous pouvez espérer pour vous et votre famille. Bonne année également à notre commune: que de nouveaux projets, de nouvelles réalisations se concrétisent.



Bassin d'eau de "La Chauvellerie"

Jean Bouillon

* Les principales résolutions du Conseil Municipal *

Session du 9 juillet :

♦ LES TARIFS SUR L'EAU

- Consommation, le m³ : 5,80 F
- Entretien : 120 F
- Abonnement : 110 F
- Intervention de l'employé communal : 100 F
- Remplacement de compteur gelé : 500 F

Session du 10 septembre :

- Etude du projet "Cœur de Village"
- Détermination du tarif de la cantine scolaire : 13,20 F par repas.
- Dans le contexte de la charte départementale pour l'environnement Monsieur Jean-François PELLERIN a été choisi ; il a en charge de veiller au maintien de la propreté et du respect de la nature sur l'ensemble du territoire de la commune.
- Il a été accepté la sollicitation de deux habitants de la commune demandant leur admission à la fonction de sapeur-pompier : M.M. Patrick RENARD et Mary SEVESTRE.
- le projet d'enfouissement des réseaux de L'EDF de la rue de Nogent est reporté à cause du désengagement des fonds européens qui devaient subventionner ces travaux.
- Le Conseil Municipal décide d'exempter de taxes professionnelles en totalité pendant 3 ans, les entreprises qui remplissent les conditions légales et réglementaires pour pouvoir y prétendre.

Session du 29 octobre 1999

Comme chaque année l'occasion des fêtes fait l'objet d'une distribution de colis pour les personnes de la commune de plus de 70 ans; la valeur de chacun d'eux est fixée à 160 F.

Session du 10 décembre 1999

♦ OPERATION "CŒUR DE VILLAGE"

C'est une action mise en œuvre au sein de la Région qui permet entre autres de favoriser le logement social.

A cet effet des tractations sont en cours pour l'achat de l'habitation et d'un terrain de 750 m² situés au 15 de la rue de Nogent; en tout état de cause une étude et une demande de subvention sont déjà engagées

♦ ACQUISITION D'UN TERRAIN

Dans un autre contexte que celui de l'opération "Cœur de Village", il est envisagé l'achat d'une parcelle (AB n°233 du cadastre) de 2500 m² dans le cadre d'un projet de construction de locaux communaux.

♦ TARIFS COMMUNAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a fixé les tarifs communaux :

Cimetière :

- concession perpétuelle : 3000 F
- concession cinquantenaire : 1000 F
- concession trentenaire : 615 F
- Superposition : ½ tarif de la concession retenue.

Location de la salle polyvalente

-Habitants de la commune :

- pour 24 heures (de 8h à 8h) : 440 F
- pour 2 jours consécutifs : 660 F
- caution.....: 900 F

-Habitants hors commune :

- pour 24 heures (de 8h à 8h) : 600 F
- pour 2 jours consécutifs : 900 F
- caution.....: 1500F

- Vin d'honneur : 250 F
- Location des couverts : 2,50 F par personne
- Electricité HP : 1 F/Kwh ; HC : 0,60 F/Kwh
- Résiliation de contrat de la salle : 25% du prix de la location.
- Les détériorations de quelque nature qu'elles soient sont à la charge des usagers; un état des lieux est effectué à chaque location et fait l'objet d'un contrat d'utilisation signé par les deux parties.
- La location est gratuite pour les sociétés locales qui doivent laisser la salle en parfait état de propreté.
- Ces prix sont définis pour les locations jusqu'au 31 décembre 2000; toutefois les contrats signés en 2000 pour 2001 subiront la hausse éventuelle des prix déterminés en fin d'année.

LA VIE AU PAYS - INFOS PRATIQUES

CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

Chef de corps : M. Paul RISACHER, tél. 02 37 24 33 47

- Des manœuvres susceptibles d'entraîner des coupures d'eau auront lieu les matinées des dimanches : 6 février, 5 mars, 2 avril, 7 mai, 4 juin et 2 juillet.

Infos - JEUNES

Ceux, garçons ou filles qui habitent la commune et qui arrivent à l'âge de 16 ans sont priés, conformément à la loi du 28 octobre 1997 relative au Service National, de se faire recenser à la mairie dans les trois mois qui suivent la date anniversaire : à noter que cette inscription obligatoire donne lieu à la délivrance d'une attestation qui peut être demandée ultérieurement par certains organismes de la vie civile.

Infos - NOUVEAUX HABITANTS

Les parents qui ont à faire inscrire leurs enfants à l'école sont priés de se rendre auparavant à la mairie pour qu'elle prenne toutes les dispositions utiles en matière de transport et pour dresser l'état de l'effectif à scolariser.

Infos - PAIN (Horaires des boulangers)

Lundi : 10h à 10h30

Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h.30 à 10h

Samedi : 11h à 11h30

Dimanche : 9h30 à 10h

Infos sur l'EAU

- Bonne qualité bactériologique

- Nitrates 35 mg/l (Max. : 50 mg/l)

- pH : 7,8 à 7,9 (seuil mini : 6,5)

Les résultats d'analyses sont affichés périodiquement au tableau de la mairie.

Infos - ECOLE tél : 02 37 24 11 40

Infos MAIRIE

Maire : M. Jean BOUILLON, tél. domicile : 02 37 24 12 71

- Secrétariat, heures d'ouverture : les mardis et vendredis de 14h à 16h30 et les samedis de 10h à 11h

Tél. et Fax : 02 37 24 22 31

- Résultat du recensement de la population :
457 habitants (en 1990 : 466)

INFOS GENERALES - Permanences

M. JAULNEAU Jacky, Député, le 2^{ème} lundi de chaque mois à la mairie de Thiron de 10.45 à 11.30

Mme LE TEXIER, Assistante sociale, tous les jeudis de 9.00 à 12.00 à la mairie de Thiron

Le secrétariat de la mairie est réduit et les heures d'ouverture sont modifiées en raison de la maternité de notre secrétaire, Nathalie CAPON.

A l'occasion de cet événement, nous adressons nos meilleurs vœux aux heureux parents

Infos - EGLISE

Mr l'Abbé LEMOINE : Tél. 02 37 47 02 70

Les offices religieux n'auront plus lieu suivant la périodicité passée, notre prêtre ne trouvant pas à Montigny une équipe liturgique pour préparer, organiser, et animer les messes.

En conséquence, toutes personnes dévouées, désintéressées et dynamiques seraient accueillies favorablement et contribueraient salutairement à la survie de notre Eglise.

Les offices éventuels seront annoncés par le bulletin paroissial.

Infos - DECHETS MENAGERS

Chaque famille a reçu, dans le cadre de la collecte des déchets ménagers, une information émanant du SICTOM de Nogent.

En conséquence, très prochainement des conteneurs vont être mis en place au parking du "Grand Parc" (situation Eglise - Cimetière); ils sont destinés à la récupération particulière des matières plastiques, petits cartons, boîtes métal, journaux, publicités et verres. Chacun en ce qui le concerne est prié d'en faire un usage pertinent.

La déchetterie de Thiron est ouverte les lundis et vendredis de 14h à 17h et les mercredis et samedis de 9h à 12h.

Infos ADMR (Aide à domicile en milieu rural)

Ce service d'aide chez soi destiné aux familles, aux handicapés et aux personnes âgées est un avantage apprécié par la population. Il intègre entre autres le portage à domicile de repas chauds journaliers pour 41 F par personne actuellement.

Pte, Mme Denise HULLERY : tél. 02 37 29 52 15

Un autre service est un système de téléalarme à porter sur soi éventuellement permettant de demander de l'aide en cas de malaise grave, d'accident ou d'immobilisation imprévisible.

Pour informations s'adresser à
M. René DAGUER, 28400 Marolles-les-Buis,
tél. : 02 37 29 24 03

ASSOCIATIONS

Club Raymond Gendre,
Pdt : M. Raymond LEFEVRE
Avenir de Montigny-leChartif,
Pdte : Mme Janie-Claude RENARD
Anciens Combattants,
Pdt : M. Roland MAURY
Amicale des Sapeurs Pompiers,
Pdt : M. Paul RISACHER

Ces associations organisent cette année les manifestations suivantes :

30 janvier - Loto de l'Avenir
19 février - Bal costumé de l'Avenir
2 avril - Banquet du Club Raymond Gendre
1^{er} mai - Brocante de l'Amicale des sapeurs-pompiers
8 mai - Banquet des Anciens Combattants
28 mai - Expo vente du Club Raymond Gendre
25 juin - Rallye vélo de l'Avenir
13 juillet - Défilé de lampions et feu d'artifice de la Commune
14 juillet - Jeux variés à la salle polyvalente
22 septembre - Match de Manille de l'Amicale des sapeurs-pompiers
23 septembre - Match de Manille de l'Amicale des sapeurs-pompiers
14 octobre - Dîner dansant de l'Avenir
4 novembre - Match de Manille des Anciens Combattants
2 décembre - Banquet de la Sainte Barbe (Sapeurs - pompiers)

ETAT CIVIL

Naissances

- **Maxime AUBRY,**
le 17 juin à Chartres
- **Valentine CEUILHE,**
le 6 août à Chartres
- **Dylan REGULA,** le 5 octobre
à Nogent-le-Rotrou
- **Julianne MOREAU,**
le 4 octobre à Chartres
- **Alexandre GARNIER,**
le 7 octobre 1999 au Mans
- **Mathilde LHÔTE,**
le 27 novembre à Chartres
- **Corentin AUBURTIN,**
le 30 décembre à Mainvilliers

Mariages

David REGULA avec
Katia GODET, le 26 juin
Pascal BRANGER avec
Nathalie BOURRET,
le 25 septembre

Décès

Eugène DAVID, le 16 février
à Montigny-le-Chartif
Arllette BUISSON, épouse
BOUILLON, le 17 avril
à Montigny-le-Chartif
Emilien TASSOT, le 19 avril
à Mainvilliers
Ildefonse GUTIERREZ,
le 9 octobre à Chartres
Anne-Marie LAILLET, épouse
CHALINE, le 9 novembre
à Mainvilliers

"Alphonse" nous a quitté
Sa vie de chaque jour est caractérisée par un travail sans relâche, c'est une existence qu'il a menée avec courage et abnégation, faite de privations et d'un dur labeur surtout dans la première partie de son existence, il a montré à tous un chemin qu'il serait judicieux pour certains dans notre monde d'aujourd'hui, de suivre.
Il a sacrifié une importante partie de son temps, d'une part à la cause communale comme conseiller municipal durant 30 ans jusqu'en 1995, d'autre part durant 25 ans au service des sapeurs pompiers d'où il s'est retiré atteint par la limite d'âge avec le grade de sous-lieutenant qui lui a été décerné le 6 juillet 1968.
Toute la reconnaissance de la Commune de Montigny à son dévoué serviteur renouvelant à sa famille sa profonde amitié.

REMERCIEMENTS

à M. et Mme LAMY pour nous avoir généreusement donné le magnifique sapin qui a omé le centre de la commune pour Noël 1999 et l'An 2000.

Artisans et commerces

Abattage de porcs

M. Joël Herman
tél. 02 37 29 51 14

**Bar - Restaurant - Epicerie
"Le Saint-Pierre"**

M. Jean-Marie Le Cardinal
tél. 02 37 24 06 30

**Chauffage - Plomberie -
Electricité -
Climatisation**

M. Jean Caillez
tél. 02 37 53 14 08

**Electronique spécialisée
dans la sécurité**

"Micronica"
tél. 02 37 24 07 20

**Entretien terrains de
sports - T.S. Net.**

M. J. Gomes
tél. 02 37 24 85 14

Façonnage plastique

M. Jean-Marie Drouet
tél. 02 37 24 23 43

Garage automobiles

M. Jean-Luc Bourgogne
tél. 02 37 24 23 44

Gîte rural

"Les Rigaudières"
M. Rémy Landais
tél. 02 37 29 59 94

Maçonnerie - Couverture

M. Pierre Chapron
tél. 02 37 24 22 40

Collaborateur à ce numéro : J. Bouillon,
J. Godet, J. Fauquet, R. Murzer.
Des bonnes volontés sont demandées pour
participer à l'édition du prochain bulletin au
mois de juin. S'adresser à la Mairie.